

Fleurir le Pas-de-Calais 2018

CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

La participation au concours est gratuite.

Pour cela, veuillez :

- **Faire 2 photographies couleurs (MAXIMUM) de la maison lauréate** (le jardin doit être visible de la rue)
- Des conseils vous sont fournis sur la droite
- **Format : 10 x 15 cm** – pas de photo panoramique
- 1 photo générale : Hébergement et fleurissement et 1 photo spécifique du fleurissement
- **les coller** au dos de la fiche jointe
- Nous retourner cette fiche **AVANT LE 14 SEPTEMBRE** dernier délai à l'adresse ci-dessous :

AGENCE DE DEVELOPPEMENT ET DE RESERVATION TOURISTIQUES
Att : Fleurir le Pas-de-Calais
Rte de la Trésorerie – 62126 WIMILLE

Attention :

Les photos NUMERIQUES sont acceptées - Tout envoi non conforme à ces directives sera retourné à l'expéditeur !



CRITERES DE NOTATION

Les critères de notation ont évolué pour le classement des maisons fleuries.

En voici les principaux éléments :

- **AMENAGEMENT D'ENSEMBLE**
 - Organisation de l'espace (proportions)
 - Mise en scène – ambiance
 - Répartition des décors (ambiance générale)
 - Relations avec l'environnement : intégration au lieu,
 - Goût : qualité et aspect des contenants (bacs, jardinières, suspensions) avec intégration dans l'ensemble
- **PROPRETE – NETTETE – ENTRETIEN**
 - Allure des végétaux
 - Qualité de l'entretien
- **CHOIX – DIVERSITE et PERMANENCE DES VEGETAUX**
 - Durée et degré de permanence des végétaux
 - Effort de fleurissement saisonnier avec intégration de vivaces et persistants créant une végétation colorée toute l'année
- **FLEURISSEMENT**
 - Harmonie des couleurs
 - Cohérence dans la répartition des variétés
- **VALEUR D'ENSEMBLE**
 - Originalité de conception (éventuellement note d'humour)
 - Facilité et simplicité de mise en œuvre
 - Evaluation du coût de réalisation et d'entretien